

**Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 10 août 2016 à 19 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice : 23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22
Nombre de présents : 18
Nombre de votants : 20
Date de convocation : 04/08/2016

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du 10 août 2016**

--- oOo ---

L'an deux mille seize, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme DARGELOSSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Etaient absents non excusés : Mme CHAPUIS, M. DUPLA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELOSSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE E »

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

La séance est ouverte, il est 19 H 00. Jean-François BROQUERES Maire en introduction indique que cette séance va permettre de débattre de sept questions à l'ordre du jour, dont la continuité des travaux d'accessibilité de la Mairie, une décision modificative permettant d'inscrire les crédits pour le lancement de l'étude sur le projet d'OUS PINS et la réalisation des travaux de l'aire de covoiturage de la ville haute. En fin de séance, sera donnée communication sur le projet de construction du nouveau centre de secours par le SDIS des LANDES.

Après approbation du PV de la séance du 4 juillet dernier, Noémie DARGELOSSE Conseillère déléguée est désignée comme secrétaire de séance.

M. le Maire donne la liste des procurations :

Evelyne COURROS Adjointe au maire à Pascal LAFOURCADE Conseiller délégué.

Georges DUBUN Conseiller municipal à Max GAILLARDET Conseiller municipal.

Puis M. le Maire présente et aborde les différents projets de délibérations à l'ordre du jour :

TRAVAUX / URBANISME / FONCIER / ACCESSIBILITE / ENVIRONNEMENT

Délibération n° 1 :

Ville de TARTAS – Travaux Aménagement locaux Mairie et Accessibilité

Délibération n°2 :

Ville de TARTAS – Travaux Salle Plurivalente « Ancienne salle de Cinéma »

Délibération n°3 :

Ville de TARTAS – Délibération AP/CP programme travaux accessibilité

Délibération n°4:

Ville de TARTAS – Budget principal Ville – Délibération modificative n°1

Délibération n°5 :

Ville de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Convention de mise en place d'un point tri avec containers sur parcelle du Département des Landes à TARTAS

Délibération n°6 :

Ville de TARTAS – Programme AD'AP – accessibilité des installations municipales – lancement d'une consultation – Programme au titre du FSIPL

.../...

Délibération n° 7 :

Ville de TARTAS - Intégration au domaine communal du lotissement « de MARTIAC »

INFORMATION COMMUNICATION :

Information : Projet de construction du nouveau centre de secours des Pompiers par le SDIS

Information : Attribution d'une subvention de 2 500 € pour le programme des Jeudis d'été par le conseil Départemental

Décisions municipales CGCT prises entre deux conseils municipaux

PROJETS de DELIBERATIONS

M. le Maire prend la parole et présente les différents projets de délibérations.

Délibération n° 1 : Ville de TARTAS – Travaux Aménagement locaux Mairie et Accessibilité

Par différentes délibérations de 2013 à 2016, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour la réalisation de travaux sur la Mairie, principalement liés à l'accessibilité des usagers et des locaux du personnel.

Après différentes réunions de la commission des travaux et études des services municipaux il a été décidé d'adhérer à la mission d'accompagnement du Centre de Gestion des Landes dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Des réunions de travail ont été organisées avec les agents travaillant sur site, et le CHSCT de la commune a donné un avis favorable en date du 25 novembre 2015. Fin juin un dossier technique a été déposé auprès des services du Centre de Gestion.

Plus globalement, les estimations de l'ensemble des travaux des locaux Mairie portent désormais sur un montant estimé de **597 400 € HT**, hors honoraires, dont un peu plus de 302 000 € HT de mises aux normes accessibilité, et le génie climatique plomberie environ 184 000 € HT.

La mission du Cabinet Bousquet a permis de finaliser ainsi les contraintes techniques et réglementaires.

Puis c'est par délibération du 5 avril 2016 AP/CP qu'a été confirmée la concrétisation de cette opération sur 2016 et 2017, avec une première inscription de crédits ; une partie du financement étant couverte par un fonds de concours de la CCPT de 92 000 € et une subvention du FIPHFP d'environ 100 000 €.

Néanmoins, ce projet important tant financièrement que nécessaire de par les mises aux normes rendues obligatoires en matière d'accessibilité, mais aussi pour le bien-être des agents travaillant en mairie, a incité la commune à rechercher des aides financières complémentaires.

A ce titre, courant juin 2016, le Préfet des Landes a confirmé à la commune une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Ainsi, sur la subvention au titre du FSIPL, un montant de **225 000 €** est destiné aux travaux Mairie Accessibilité. De plus, le dossier éligible au titre du FIPHFP permet de prétendre à un montant de **150 000 €** d'aide et non de 100 000 €.

Ainsi, sur 2017 et 2018, les aides précitées pourront être inscrites pour compléter le financement de ce projet.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De transmettre les pièces complémentaires au Centre de gestion pour la constitution définitive du dossier à déposer auprès du FIPHFP

D'autoriser M. le Maire à signer les avenants avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

D'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de commande publique et d'acquitter les honoraires liés à ce projet.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Au moment de passer au vote sur cette délibération n°1, Jocelyne DUBOIS-MAURY demande la parole.

Madame DUBOIS-MAURY se félicite du projet de travaux d'aménagement de la Mairie, reposant notamment et fortement sur l'accessibilité des usagers et personnels au respect de la réglementation.

« Ce dossier est à la fois important et majeur, pour l'hôtel de ville et les services proposés à la population.

Ces travaux vont dans le bon sens, afin de dynamiser le centre-ville. Cela, M. le Maire, va dans le bon sens de l'évolution de la réglementation qui tend à redonner aux centres-bourgs leur finalité, et en reconnaît les enjeux. Je m'en félicite, et je vous en félicite.

.../...

Maison de santé

En effet, le projet de travaux de la mairie fait référence à l'histoire de TARTAS, ancienne halle, et cette réhabilitation avec une ouverture tant sur la place Gambetta que sur la place Aristide BRIAND, dossier examiné en commission des travaux de début juillet dernier, tous ces éléments démontrent tout l'intérêt de donner vie au centre-ville.

Par ailleurs aujourd'hui, devant l'évolution de la réglementation, la place ou le devenir des intercommunalités, le poids des métropoles, il nous faut nous interroger et réfléchir. Il est important que les communes mettent en œuvre des stratégies pour affirmer leur identité, et TARTAS est concerné. Comment retenir les habitants ?

L'idée de cette réhabilitation de l'hôtel de ville peut faire par la centralité et la prise en compte de l'histoire de la commune, un moteur et redonner à TARTAS son rôle. C'est un beau projet de commune centre-bourg.

Affirmer le lien avec les allées marines, la centralité est là. Pourquoi ne pas aborder aussi l'implantation de la future Maison de Santé. Il faut que l'on soit informé. Deux options semblent avoir été envisagées pour cette future maison de santé, terrain à proximité de la CCPT en centre-ville et terrain à la ville haute. On parle du seul critère d'accessibilité. Mais il y a d'autres critères à prendre en compte et qui doivent conforter nos réflexions pour nos choix.

Il semblerait que le bureau des Maires de la CCPT se soit prononcé pour une localisation en périphérie de TARTAS sur le terrain de Junca sur le seul fondement de l'accessibilité pour quelques populations de l'intercommunalité.

On peut interroger la pertinence de ce choix, car il est en contradiction avec les orientations des politiques publiques et les principes généraux du droit de l'urbanisme. Si on réfère aux textes juridiques depuis 2000 (donc 16 années), les lois SRU, ALUR, GRENELLE I et II égalité des territoires, biodiversité...ces textes n'ont cessé de prôner la lutte contre l'étalement urbain, dont on sait aujourd'hui toutes les conséquences néfastes en terme d'urbanisme, d'urbanité (le fameux vivre ensemble), de déplacements motorisé obligatoires.

Ces textes encouragent aussi les liens de proximité en services et lieux d'habitat comme les circulations douces.

Aussi, il est important que nous mesurions les enjeux par la réflexion commune, et la discussion afin de prendre les bonnes décisions pour l'avenir de TARTAS ».

Cathy ULMANN intervient aussi pour dire son soutien pour le projet de réhabilitation de la Mairie, ouverte aux usagers en centre-ville. Propos qui sont aussi confortés par Pascal LAFOURCADE en suivant.

M. le Maire reprend la parole : « la mairie est un point central, on est aussi actuellement en réflexion en matière d'urbanisme sur l'aménagement et la réhabilitation de la place Gambetta. Les points que tu as abordés Jocelyne vont en effet dans cette démarche, et les travaux menés avec la CCPT pour le PLUI nous permettront d'avoir des éléments intéressants.

Cela va ainsi dans le sens des obligations réglementaires.

Concernant la Maison de santé, option en centre-ville ou option en ville haute, un cabinet y travaille, avantages et inconvénients. Notre priorité est l'offre de santé à TARTAS et sur le Pays tarusate, un enjeu majeur.

D'ailleurs, les maires ont reconnu que nous sommes tous attentifs à la vie de nos communes. L'étude va réfléchir aussi à la nature du bâtiment, aux besoins, aux attentes, aux enjeux financiers, aux partenaires institutionnels car on peut mobiliser des fonds, mais aussi à la place des professionnels de santé.

Aujourd'hui, ils sont présents et mobilisés sur ce dossier.

Cécile GARRIDO intervient en indiquant que le débat peut nous échapper, la compétence Maison de santé étant à la CCPT. Aussi comment peut-on participer ou être associé à la réflexion, pour TARTAS et l'offre de santé ?

M. le Maire reprend la parole en indiquant que la réflexion est pertinente, mais nous ne sommes pas les seuls décideurs. Toutefois on doit travailler avec les professionnels dans l'intérêt des populations, de TARTAS et alentours, trouver une cohérence.

L'essentiel est l'accès aux soins même si la question de la localisation n'est pas neutre pour TARTAS, elle ne saurait toutefois être un point de rupture susceptible de remettre en cause le projet.

Un des enjeux, et c'est vrai, la commune centre-bourg, mais surtout c'est préserver l'offre sur un territoire.

.../...

Eric LAMOTHE Adjoint au maire dit l'intérêt à porter pour le centre-ville, TARTAS commune centre tout en soulignant la nécessité d'avoir une attractivité.

Dominique DEGOS Adjoint au maire, prend la parole pour dire que M. le Maire et elle-même se sont prononcés pour le centre-ville ; s'agissant de l'avis des maires, c'est vrai un tour de table a montré une préférence des maires pour la ville haute.

Les débats s'achèvent, et M. le Maire reprend l'ordre du jour.

Délibération n°2 : Ville de TARTAS – Travaux Salle Plurivalente « Ancienne salle de Cinéma »

Comme vous le savez, la commune s'était engagée dès le précédent mandat à mener une réflexion sur la réalisation d'un espace de réunions, à vocation aussi culturelle ou d'animations. Le programmiste GUILLOT avait rendu une étude recensant les attentes sur la commune.

Aujourd'hui, il apparaît que différentes installations existent déjà sur la commune permettant de mener des animations, assemblées générales, rassemblements d'importance, tout en répondant aux besoins des associations et habitants.

Ainsi, Salle Polyvalente cours St-Jacques, Salle plurivalente et accueil de loisirs 512 rue des Violettes, Locaux associatifs rue d'Orope, mais aussi installations sportives permettent de répondre à beaucoup de demandes.

Néanmoins, en centre-ville de TARTAS, la salle de Cinéma offre aussi la possibilité de réunir des manifestations, animations, réunions ou assemblées générales. Or cette salle, demande à être mise aux normes tout en permettant l'accueil de différentes activités pour une jauge de 200 à 250 personnes.

Lors d'une dernière réunion de travail l'ensemble des membres du conseil municipal s'est prononcé favorablement pour des travaux.

Le montant estimé de l'opération hors honoraires serait de 234 700 € HT et 20 000 € d'aménagements extérieurs répondant à des normes d'accessibilité pour les usagers

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De lancer une consultation

D'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de commande publique et d'acquitter les honoraires liés à l'étude et la maîtrise d'œuvre de ce projet.

D'autoriser M. le Maire à solliciter de subventions pour les équipements mobiliers et matériels de la Salle plurivalente

M. le Maire, précise que la commission des travaux a souhaité que soit étudié un local rangement et vestiaires dans la salle dans le cadre de cette opération. De plus, un point sera fait en plus de cette opération pour lancer une étude sur les mobiliers de l'ensemble du bâtiment, avec notamment les besoins en équipements scéniques ; la commune sera d'ailleurs amenée à rechercher des financements complémentaires pour cela.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Délibération n°3 : Ville de TARTAS – Délibération AP/CP programme travaux accessibilité

Il convient de porter modification de l'AP/CP programme AD'AP du 5 avril 2016, pour ajustement notamment des travaux Aménagement locaux Mairie et Accessibilité.

BÂTIMENTS	TTC	2016	2017	2018	2019	2020	2021
01 Mairie (Travaux, honoraires)	804 700,00 €	45 750 €	500 000 €	258 950 €			
02 banque Pelletier	32 000,00 €						32 000 €
03 salle Polyvalente	12 000,00 €		12 000 €				

.../...

04 Épicerie sociale	3 900,00 €				3 900 €		
05 piscine	67 000,00 €				67 000 €		
06 Resto du cœur	16 500,00 €				16 500 €		
07 Bâtiment Administratif	52 000,00 €			52 000 €			
08 Centre d'animation	14 500,00 €			14 500 €			
09 Gymnase	17 000,00 €		17 000 €				
10 Groupe scolaire Jules Ferry	58 000,00 €		58 000 €				
11 Local club du 3 ème age	11 100,00 €			11 100 €			
12 grange Pelletrin	4 400,00 €				4 400 €		
13 Club house de tennis	18 600,00 €			18 600 €			
14 Ecole de musique	2 200,00 €			2 200 €			
15 Salle de musculation	8 100,00 €						8 100 €
16 Maison Jeanne D'Albret	9 300,00 €				9 300 €		
17 Bibliothèque	24 800,00 €						24 800 €
18 Centre équestre Ous-Pins	20 300,00 €		20 300 €				
19 Maison des Sports	116 000,00 €					116 000 €	
20 Tribunes Foot	14 300,00 €						14 300 €
21 Vestiaire Foot	18 400,00 €						18 400 €
22 Trésor Public	7 700,00 €			7 700 €			
23 Eglise	11 700,00 €				11 700 €		
TOTAL	1 344 500,00 €	45 750 €	607 300 €	365 050 €	112 800 €	116 000 €	97 600 €

Il est précisé, selon le calendrier d'exécution des travaux de la Mairie, que l'AP/CP pourra être adapté selon paiements à effectuer sur 2017 et 2018 ou années suivantes ; cela fera l'objet d'une modification de l'AP/CP.

Plus globalement, la commune dans le cadre de la réglementation avait reçu un avis favorable des services de la DDTM sur un programme à mener par dérogation sur 6 ans (2016-2021). Le financement de ces différentes opérations sera assuré outre l'autofinancement, par des subventions, des fonds de concours, ou de l'emprunt.

A ce jour sont notamment connues les aides du FIPHP 150 000 €, du FSIPL 355 480 € et de la CCPT 92 000 €.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Délibération n°4: Ville de TARTAS – Budget principal Ville – Délibération modificative n°1

Au budget principal de la Ville de TARTAS voté le 5 avril 2016, il convient de porter les inscriptions ci-après dans le cadre d'une décision modificative numéro 1.

En effet :

Afin de financer l'opération Aire de covoiturage d'un montant maximum de 144 000 € TTC
(Des aides étant prévues du Conseil départemental et notamment au titre du produit des amendes de police)

.../...

Afin de financer l'étude de faisabilité pour le projet d'OUS PINS
(Le Conseil Départemental et la Région ayant été sollicités à hauteur de 20%)
Pour équilibre, les crédits pour le lancement des travaux mairie (honoraires) sont diminués.

Section d'investissement

1° Opération travaux aménagement mairie et accessibilité :	Opération 9917 art 21318 Enlever 99 250 € <i>en dépenses</i>
2° Opération OUS PINS « lancement des études » :	Opération 9201 art 2031 Ajouter 27 000 € <i>en dépenses</i> Opération 9201 art 1323 Ajouter 12 000 € <i>en recettes</i>
3° Opération Voirie « aménagement aire de covoiturage » :	Opération 9601 art 2151
Travaux de voirie	Ajouter 144 000 € <i>en dépenses</i> Opération 9601 art 1323
Participation du Département	Ajouter 59 750 € <i>en recettes</i>

(Etant précisé que la Commune en tant que maître d'ouvrage récupérera la TVA)

ADOpte à l'UNANIMITE.

Délibération n°5 : Ville de TARTAS – Conseil Départemental des Landes – Convention de mise en place d'un point tri avec containers sur parcelle du Département des Landes à TARTAS

Par courrier en date du 18 juillet 2016, le conseil Départemental a proposé à la Ville de TARTAS la signature d'une convention pour la mise à disposition d'une parcelle afin d'implanter un point tri ville Haute. Il est proposé à notre assemblée de donner un avis favorable et d'autoriser M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Le projet de convention est déposé sur le bureau de l'assemblée.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Délibération n°6 : Ville de TARTAS – Programme AD'AP – accessibilité des installations municipales – lancement d'une consultation – Programme au titre du FSIPL

Comme vous le savez la commune a délibéré en 2015 sur le programme à six ans permettant de mettre en conformité les installations recevant du public. Avis favorable a été donné par les services de la DDTM en novembre 2015.

Courant premier semestre 2016, la commune a présenté un dossier au titre du FSIPL, qui a reçu un avis favorable notifié par les services préfectoraux le 17 juin 2016, sur la base d'une délibération du mois de mai 2016.

Aujourd'hui, il convient donc de lancer les premiers travaux qui vont s'étaler sur deux années pour une première tranche concernant :

- Salle polyvalente
- Gymnase
- Groupe scolaire Jules Ferry
- Bâtiment administratif
- Centre équestre
- Centre d'animation
- Local du 3^{ème} âge
- Club house de Tennis
- Ecole de musique
- Trésor public
- Epicerie sociale
- Piscine
- Restos du cœur
- Grange de Pelletrin
- Maison Jeanne d'Albret
- Eglise

.../...

L'ensemble de ces installations a été retenu dans l'aide au titre du FSIPL pour lequel un montant de 355 480 € a été attribué à la commune de TARTAS (diverses installations et bâtiment mairie).

Il est donc proposé à notre assemblée de lancer une consultation auprès d'architectes ou de cabinets pour mener à bien ces opérations dans le respect des règles de commande publique, et d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous les documents.

ADOpte à l'UNANIMITE.

Délibération n°7 : Ville de TARTAS - Intégration au domaine communal du lotissement « de MARTIAC »

Vu la demande présentée par le lotisseur,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Les travaux étant conformes au regard des normes techniques, réseaux souterrains, des voiries et espaces verts, éclairage public et le concessionnaire des réseaux (SYDEC) ayant donné un avis favorable

Vu l'attestation délivrée le 4 août 2016 par M et Mme Alain MINVIELLE 438 route de Carcarès 40400 TARTAS autorisant le SYDEC à accéder à tout moment à sa propriété pour intervenir sur la canalisation d'adduction d'eau potable qui traverse sa propriété

Il est proposé à notre Assemblée :

- d'autoriser l'intégration au domaine communal de l'ensemble voirie, espaces verts et réseaux divers de ce lotissement
- d'autoriser M. le Maire à intervenir à la signature de tous documents s'y rapportant
- d'autoriser M. le Maire à procéder à toutes démarches administratives

L'ensemble voirie, espaces verts et réseaux divers est constitué des parcelles cadastrées section B n° 745 et n° 753 pour une superficie totale de 1 639 m².

Le plan des parcelles est joint.

ADOpte à l'UNANIMITE.



.../...

Information : Projet de construction du nouveau centre de secours des Pompiers par le SDIS

M. le Maire donne communication aux membres du conseil municipal de ses échanges avec Jean-Claude DEYRES Président du SDIS et les pompiers, dans le cadre du déplacement du centre de secours et du projet de construction d'un nouveau centre.

M. le Maire dit sa satisfaction qui répond à ses attentes depuis plusieurs années, mais aussi à la nécessité de disposer d'un lieu plus adapté pour répondre au nombre important des interventions sur TARTAS et le pays tarusate.

Puis à partir d'un document, M. le Maire commente les modalités financières du projet à savoir :

Le terrain retenu est la parcelle enherbée cadastrée section G N° 1160 d'une superficie de 3497 m² située route de St SEVER à proximité du giratoire sur la droite en direction de St SEVER qui appartient au Département. Le SDIS a confié le projet à Mme Sylvie LABATUT, architecte, qui a déjà travaillé pour le SDIS des Landes qui a établi une première ébauche. Cet avant-projet est présenté à M DEYRES, Président du SDIS, par le colonel BOURDIL le 4 août 2016. Le calendrier prévisionnel n'a pas encore été établi, mais le SDIS a prévu de commencer les travaux début 2017.

Le plan de financement au stade APS communiqué par le SDIS s'établit comme suit :

Coût du projet : 612 000 € TTC soit :

- 60 000 € TTC (études - 2016)
- 504 000 € TTC (travaux - 2017)
- 48 000 € TTC (travaux VRD - 2017)

Financement:

Budget SDIS 40 : 399 500 €

Budget CC pays tarusate 2017: 48 000 € (travaux de VRD)

Participation de la CC pays tarusate ou commune: 164 500 € (35 % du montant HT des travaux – délibération du SDIS n°98-066 du 18/12/1998)

Les dépenses relatives aux études (60 000 €) ont été approuvées par le Conseil d'Administration lors du vote du plan d'équipement 2016 par délibération n°2015-051 du 15 décembre 2015, et confirmées lors du vote du BP 2016 en date du 29 mars 2016.

Les dépenses relatives aux travaux (504 000 € TTC hors VRD) seront présentées lors du vote du plan d'équipement et du budget 2017.

Suite aux résultats de la mise en concurrence relative aux travaux, le SDIS adressera à la commune ou à la communauté de communes (selon l'accord entre les exécutifs et délibérations des assemblées locales), la convention de participation financière à hauteur de 35 % du montant HT des travaux hors VRD. Les travaux de VRD devraient être pris en charge directement par la Communauté de communes.

Information : Attribution d'une subvention de 2 500 € pour le programme des Jeudis d'été par le conseil Départemental

Par courrier en date du 18 juillet 2016, M. le Président du Conseil Départemental des Landes a informé la commune de l'attribution d'une subvention de 2 500 € dans le cadre du programme des Jeudis d'été.

Ainsi, sur un budget de 11 550 € de dépenses la commune reçoit une aide, sur le budget de la régie des fêtes et animations.

ANNEXE Projet Mairie Accessibilité et Projet Salle Plurivalente

Pour rappel en avril 2016, lors du vote du budget et AP/CP, montant travaux hors honoraires.

Dépenses		Recettes		Reste à financer
Travaux HT	450 000	CCPT	92 000	258 000
		FIPHFP	100 000	
BP 2016	450 000		192 000	

.../...

Dépenses		Recettes		Reste à financer
Travaux HT	597 400	CCPT	92 000	130 400
		FIPHFP	150 000	
		FSIPL	225 000	
Aujourd'hui	597 400		467 000	

Variation / BP Projet Mairie accessibilité : - 127 600

Projet salle plurivalente : 254 700

Coût supplémentaire hors honoraires : 127 100

Opération Travaux Mairie Accessibilité :

Montant estimé des Dépenses		Montant estimé des Recettes	
Travaux HT	597 400.00	Fonds concours CCPT	92 000.00
Honoraires HT	73 181.50	FSIPL	225 000.00
		FIPHFP	150 000.00
Total dépenses HT.....	670 581.50	Total recettes HT.....	467 000.00
		<i>Autofinancement ou emprunt sur le HT.</i>	203 581.50

Opération Travaux Salle plurivalente « ancienne salle de cinéma » :

Montant estimé des Dépenses		Montant estimé des Recettes	
Travaux HT	254 700.00	<i>Autofinancement ou emprunt sur le HT. Hors honoraires</i>	254 700.00
Honoraires HT	% à définir		
Total dépenses HT..... (hors honoraires)	254 700.00	Total recettes HT.....	254 700.00

Il est précisé que pour ces deux opérations :

- Les montants sont HT, la ville étant éligible au FCTVA (récupération n+2)
- Que la commission des travaux en date du 25 juillet 2016 demande que dans l'enveloppe des travaux de l'opération salle de cinéma soit étudié et compris un local rangement /vestiaires.
- Qu'il sera nécessaire de lancer une étude et une consultation pour le mobilier et le matériel scénique ; il faudra prévoir aussi le financement tout en sollicitant des subventions notamment pour la vocation plurivalente de la salle.

Après avoir donné une communication sur un rassemblement à Mont-de-Marsan sur les chasses traditionnelles le 19 Août,

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance il est 20 h 45.

DÉPARTEMENT DES LANDES

Commune de TARTAS

Convention de mise en place d'un point tri avec containers sur une parcelle du Département des Landes à TARTAS.

CONVENTION

Entre les soussignés :

Le Département des Landes, représenté par son Président, Monsieur Henri EMMANUELLI, dûment autorisé par délibération de la Commission Permanente du 18 juillet 2016,

désigné ci-après par « le Département »
d'une part,

et

La Commune de Tartas, représentée par son Maire, Monsieur Jean-François BROQUERES, agissant au nom et pour le compte de la Commune, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du

désignée ci-après par « la Commune »

et

Le Syndicat Intercommunal d'Enlèvement et de Traitement des Ordures Ménagères (SIETOM) de Chalosse, dont le siège est à Caupenne, représenté par Madame Odile LAFITTE, Présidente, agissant au nom et pour le compte du SIETOM de Chalosse, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par délibération du Comité Syndical en date du

désigné ci-après par «le SIETOM de Chalosse»
d'autre part,

ARTICLE 1 - OBJET

Par la présente convention, le Département met à disposition de la Commune une plateforme de 4 mètres de largeur sur 10 mètres de longueur, située le long de la voie communale Impasse de Claous, lui appartenant et cadastrée section G numéro 918, pour y installer une dalle béton pour un point tri avec containers d'ordures ménagères appartenant au SIETOM de Chalosse.

La Commune sera seule compétente pour mener l'ensemble des procédures nécessaires à la réalisation de l'opération.

En conséquence, la Commune aura seule la qualité de maître d'ouvrage pour l'ensemble des travaux désignés ci-dessus.

ARTICLE 2 - ACCES

Le public et les camions de ramassage d'ordures ménagères pourront accéder librement à ces containers.

ARTICLE 3 - ENTRETIEN

L'entretien du site sera assuré par la Commune.

ARTICLE 4 - RESPONSABILITES

Le Département met gracieusement cet emplacement à disposition de la Commune qui sera responsable de tout sinistre vis-à-vis des tiers, pour une durée de 5 ans tacitement renouvelable.

A ce titre, la Commune déclare avoir souscrit aux assurances en matière de responsabilité civile et de dommages aux biens pour le site mis à sa disposition par la présente convention.

ARTICLE 5 - LITIGES

Les litiges susceptibles de naître à l'occasion de la présente convention seront portés devant les tribunaux compétents du lieu d'exécution de l'opération.

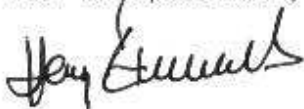
La présente convention est établie en trois exemplaires originaux.

Fait à Mont-de-Marsan, le

Fait à Tartas, le

Pour le Département,

Pour la Commune de Tartas



Henri EMMANUELLI
Président du Conseil départemental

Jean-François BROQUERES
Maire

Fait à Caupenne, le

Pour le SIETOM de Chalosse,

Odile LAFITTE
Présidente

